

256

DQ1

Projet d'aménagement d'un complexe  
hydroélectrique sur la rivière Romaine  
par Hydro-Québec

Basse-Côte-Nord

6211-03-005

Envoi par courriel

Québec, le 6 novembre 2008

M. Benoît Gagnon, chef Expertise en environnement  
Hydro-Québec  
855, rue Sainte-Catherine Est, 14<sup>e</sup> étage  
Montréal (Qc) H2L 4P5

**Objet : Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 27, 28, 29 et 30 octobre derniers sur le projet précité, la commission d'examen conjoint, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet des questions annexées à la présente, pour lesquelles elle compte sur votre collaboration afin que l'information demandée soit rapidement rendue disponible, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

### Questions des participants adressées au promoteur

---

- 1- Ne serait-il pas moins dommageable pour l'environnement de permettre le développement des 3 000 mégawatts du Lower Churchill plutôt que de construire les 1 500 mégawatts de la rivière Romaine ? (Lucien Beauregard)
- 2- The Romaine Project does not qualify for Renewable Portfolio Standards for energy adopted by the New England States and New York. Why does Hydro Quebec continue to advertise this electricity as a renewable resource when by law in 25 States, including ones that stand to be its largest importers, it is not considered renewable energy ? (Fred Coriell)
- 3- J'ai entendu beaucoup de choses sur le projet mais rien sur l'avenir des camps de chasse déjà installés sur la rivière. Mon camp est au mille 72. Qui est responsable du dossier ? J'aimerais bien savoir où m'adresser ? (Edmond Lelievre)
- 4- Est-ce que Hydro-Québec utilise encore aujourd'hui des herbicides sous les lignes électriques de la région ? Si oui, est-ce qu'elle a l'intention de poursuivre cette pratique sous la future ligne de transport ? (Guylaine Côté)
- 5- À partir du moment où tout le territoire prévu sera inondé, quel est le taux de mercure qui parviendra à la mer, pour combien d'années et affectera-t-il la santé des consommateurs de produits de la mer (ex. : mollusques, crabes, etc.) ? (Luc Noël)
- 6- Est-ce que cette masse d'eau en arrière de Havre-Saint-Pierre aura un impact sur notre climat ? Et comment ? (Luc Noël)
- 7- Comment Hydro-Québec peut-elle affirmer que l'archipel de Mingan ne sera pas touché si dans ses études, elle n'a pas pris en compte les nutriments produits par la végétation du bassin versant de la Romaine et qui sont acheminés vers l'estuaire par la rivière et distribués par les courants de surface ? Et comment ces mêmes nutriments pourraient suivre le même chemin dans leur distribution si en plus on modifie le débit de la Romaine qui influe sur le prisme des marées ? (Jacques Gélinau)
- 8- Hydro-Québec peut-elle avouer que si les tourbières ennoyées contiennent du carbone pur mais que le pH empêche ce carbone d'être oxydé par les bactéries, ce ne devrait plus être le cas suite à l'enneigement car alors le pH augmentera et initiera du même coup une production de micro-organismes qui se nourriront de cette matière devenue disponible et libèreront aussitôt du CO<sub>2</sub> et du méthane par leur respiration ? (Jacques Gélinau)

- 9- Est-il vrai que Hydro-Québec s'est opposée à la création d'un parc national dans la baie d'Hudson visant à protéger une des seules espèces de phoque d'eau douce du monde pour se garder un droit d'harnachement sur la rivière visée. Le projet de parc national des Lacs-Guillaume-Deslile-et-à-l'Eau-Claire ? (Jacques Gélinau).
- 10- Nous sommes des trappeurs professionnels qui avons des terrains de trappe avec bail à Romaine-1 et allons être très touchés par les barrages. Ce que nous voulons savoir c'est si Hydro-Québec a l'intention de rencontrer les trappeurs concernés et, s'il y a compensation, de quelle façon cela va être fait ? (Denis Desjardins)
- 11- Due to the uncertainty in habitat loss described in section 9.4.2, does the proponent have plans to take bathymetry measurements of the lotic zones during the first stage of the filling of the reservoir for Romaine-4, when the « tronçon court-circuité » will be dry, and repeat the habitat loss measurements so that they are more accurate ? If not, why not ? (Olivia Mussells)
- 12- In section 11.4.2, the proponent is again only using lentic zones to quantify the amount of habitat lost, even though the majority of the reach is lotic. The proponent claims however, that the relationship between wetted area and discharge can be approximated using the lentic zones. Why did the proponent omit a justification of the accuracy of this relationship ? Why is the summary of the Genivar sectoral report so much more complete in section 12.4.2, discussing Romaine-1, than for the other three dams ? (Hannah Orfald-Clarke)
- 13- In section 20.3, the proponent has not included the building of all four dams, roads and work camps as a source of fine sediment. Why not ? (Holly Nesbitt)
- 14- In section 23.2.1, the proponent suggests numerous species introduction schemes to compensate for species loss resulting from the project. Why aren't there any studies, or reference to studies looking at the effect of species introduction ? How can the proponent be sure that the introduced species will survive, and that they won't have negative effects on other species in the area ? (Holly Nesbitt)
- 15- La section 2.4.4.2, volume 1 de l'ÉIE énonce qu'il coûtera à Hydro-Québec 9,2 ¢/kWh en dollars canadiens pour produire l'électricité. Cependant, en mars 2008 un accord fut signé entre Québec et Alcoa, et Hydro-Québec s'est engagée à vendre l'électricité à Alcoa au taux de 4 ¢/kWh jusqu'en 2050. Qui assumera les pertes d'Hydro-Québec ? (Gary et Liza Bristow)

- 16- La section 2.4.4.2, volume 1 de l'ÉIE affirme qu'il coûtera à Hydro-Québec 9,2 ¢/kWh en dollars canadiens pour produire l'électricité. Cependant, en mars 2008 un accord fut signé entre Québec et Alcoa et Hydro-Québec s'est engagée à vendre l'électricité à Alcoa au taux de 4 ¢/kWh jusqu'en 2050. Pourquoi Alcoa ne paie pas le vrai coût de l'énergie qu'elle consomme? (Gary et Liza Bristow)
- 17- Section 26.1.2.2, volume 4 of the EIA describes the end of summer season as a time when caribou frequent the valley of the Romaine for food. It fails to address what the disturbances caused by the project will have on this phenomenon. What will they be ? What evaluations methods did the proponent use to ensure that the compensation measures, as described in section 23.2.1, are adequate ? (Matt Thompson)
- 18- The proponent proposes mitigating for loss of spawning habitat (e.g. in the tailrace canal below Romaine-1 dam) by stocking and creating artificial salmon spawning beds. The success of man-made spawning sites for Atlantic salmon is poorly documented and has not been demonstrated in large rivers such as the Romaine. How does the proponent intend to compensate for loss of spawning habitat in the event of likely failure of the artificially created spawning sites ? (James Wilkie)